



République Française
Département MAYENNE

COMMUNE DE LE HORPS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 janvier 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	13	13

L'an 2025, le vingt janvier 2025 à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de LE HORPS s'est réuni, en Mairie, dans la salle de réunion, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Patrick SOUTIF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le quatorze janvier 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le quatorze janvier 2025.

Présents : Mmes Méлина ROMAGNÉ, Fabienne FOUQUET, Rachel RICHARD, Brigitte MULLOIS, Constance DENIAU, Mrs Patrick SOUTIF, Bernard TUFFREAU, David DUJARRIER, Daniel FOUCHER, Alain THUAULT, Romain GRANDIN, Claude DOUILLET et Samuel JARDIN.

Absente excusée :

A été nommé secrétaire : M. Samuel JARDIN

Le compte-rendu de la séance du 09/12/2024 a été approuvé à l'unanimité

D2025-01-01- Autorisation de signature de la convention de 2025 de mise à disposition des repas par la cuisine centrale

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention, relative à la mise à disposition de repas à la cantine scolaire par la cuisine centrale du Logement Foyer de LE HORPS.

La convention (délibération D2021-11-12 du 29 novembre 2021) actuelle est en vigueur jusqu'au 31/08/2025.

D'une durée de 4 ans avec effet au 01 septembre 2025, cette convention pour objet de fixer les conditions générales de mise à disposition des repas ainsi que les modalités financières s'y rapportant.

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la convention telle que proposée,
- Charge Monsieur Le Maire de signer la présente convention.

D2025-01-02-Tarifs vacances de février

En complément de la délibération D2024-07-02-020 du 08 juillet 2024 relative à la détermination des tarifs 2024-2025,

Après avis de la commission enfance, Madame Brigitte MULLOIS, 3^{ème} adjointe, fait part aux membres du Conseil Municipal du tarif pour la sortie des vacances d'hiver.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité :

- Fixe le prix de la sortie comme suit : Jeudi 13 février : Mac Donald et piscine

QF : 0-800	QF : 801-1200	QF : 1201 et +
15.00 €	15.50 €	16.00 €

D2025-01-03- Participation au financement de l'école privé Saint Louis

Annule et remplace la délibération D2024-11-03 du 18 novembre 2024

En application du contrat d'association en date du 12 Décembre 2003,

Considérant la convention de forfait communal du 08 juillet 2004,

Comme chaque année, la Commune de LE HORPS s'est engagée à verser une participation forfaitaire, selon le nombre d'enfants, afin d'assurer les dépenses de fonctionnement pour les élèves fréquentant les classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint Louis.

Après analyse du compte de fonctionnement transmis par l'OGEC de l'école privée Saint Louis, il est proposé de maintenir le forfait par élève appliqué l'année passée, à savoir 625.00 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe à 625.00 € par enfant la participation de la commune pour l'année civile 2025. L'effectif étant de 47 enfants inscrits à la rentrée scolaire, la commune s'engage à verser à l'OGEC la somme de **29 375.00 €**.
- Charge Monsieur Le Maire de procéder à la dépense, échelonnée comme suit :

Mois	Montant du versement	Date du versement
Janvier	2 447.00	15/03/2025
Février	2 447.00	
Mars	2 447.00	
Avril	2 447.00	30/03/2025
Mai	2 447.00	30/04/2025
Juin	2 447.00	30/05/2025
Juillet	2 447.00	30/06/2025
Août	2 447.00	30/07/2025
Septembre	2 447.00	30/08/2025
Octobre	2 447.00	30/09/2025
Novembre	2 447.00	30/10/2025
Décembre	2 458.00	30/11/2025
TOTAL	29 375.00 €	/

D2025-01-04- TEM : Révision des statuts

Monsieur le Maire expose que :

Le syndicat d'énergie Territoire d'énergie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres, dont la commune de Le Horps.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente en date du 10 décembre 2024, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre attention le 16 décembre dernier.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prononcer un avis favorable sur cette procédure de révision et d'accepter les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'énergie Mayenne.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la modification statutaire du syndicat territoire énergie Mayenne (TEM)

Proposition CCI53 : étude de faisabilité commerciale

Monsieur Soutif Patrick expose aux conseillers la proposition commerciale de la Chambre de Commerce et de l'industrie. Il les informe du contenu de celle-ci, en effet la CCI propose de réaliser une étude sur le commerce afin de travailler sur le tissu actuel, de clarifier les attentes et projets des commerçants en place ainsi que d'identifier les potentialités commerciales de la commune. Pour ce faire la Cci procède comme suit :

- Réalisation d'un portrait du territoire
- Diagnostic du tissu commercial et détermination de la zone de chalandise
- Détermination du potentiel commercial
- Présentation de l'offre commerciale au sein de la zone de Chalandise
- Analyse du marché résiduel / activités épicerie, boulangerie, restauration
- Entretien auprès des commerçants

A la suite de cet exposé Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs ressentis vis-à-vis de cette démarche. M. David Dujarrier suggère que nous devrions attendre avant de faire cette analyse. Il

estime que le conseil devrait au préalable rencontrer le candidat qui va reprendre le bar restaurant. Un rendez-vous avec le commerçant cédant est prévu le 8 février prochain. Par la suite, il peut être fait appel à la CCI pour aider dans l'accompagnement d'un futur repreneur. Certains conseillers suggèrent, également de refaire paraître une annonce afin d'avoir un nouveau boulanger.

Les conseillers sont unanimes pour reconnaître qu'un seul commerce multiservices est à priori rentable pour les équilibres financiers d'un commerçant. L'étude de la CCI peut permettre de confirmer ce point de vue.

Suite au débat, les conseillers décident de se laisser le temps de voir s'il y a un repreneur du bar, de voir avec lui quel service il souhaite proposer dans le cas contraire d'ici deux mois les conseillers décideront s'ils valident l'offre de la CCI ou s'il sera décidé de refaire une parution sur « SOS village » afin de relancer le commerce.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les conseillers des résultats provisoires pour le budget principal 2024 comme suit :

Résultat budget principal

<u>Fonctionnement</u>		
	2023	2024
Report N-1	75 129,99 €	119 493,95 €
Recette	855 488,31 €	868 754,58 €
Dépense	727 914,83 €	692 323,68 €
Résultat fin exercice	202 703,47 €	295 924,85 €
<u>Investissement</u>		
	2023	2024
Report N-1	-52 028,76 €	-64 053,34 €
Recette	190 349,88 €	104 741,72 €
Dépense	202 374,46 €	160 807,25 €
Résultat fin exercice	-64 053,34 €	-120 118,87 €

Monsieur le Maire expose aussi les restes à réaliser de 2024 comme suit :

Restes à réaliser au 31/12/2024					
Dépenses					
COMPTE	DESIGNATION COMPTE	CHANTIER	ENTREPRISE	DATE VALIDATION DEVIS	MONTANT TTC
2151	Voirie	Refection VC la Caillère à la Petite varie	CHAPRON	28/03/2024	13 923,00 €
2151	Voirie	parking salle des fêtes	STPO	13/12/2024	15 097,19 €
212	AUTRES AMENAGEMENTS	Terrain multisports	STPO	09/12/2024	33 153,44 €
212	AUTRES AMENAGEMENTS	Terrain multisports	SPORTS NATURE	09/12/2024	59 078,52 €
204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	Eclairage public passage LED	TEM	26/08/2024	16 275,00 €
203	FRAIS D'ETUDES	Plan guide d'un ilot urbain	LMA	14/10/2024	6 400,00 €
2188	AUTRES IMMO CORPORELLES	MODERNISATION PONT BASCULE	OMNIPESAGE	01/10/2024	6 000,00 €
212	AUTRES AMENAGEMENTS	Plantation de haies	Mayenne co	26/08/2024	438,64 €
212	AUTRES AMENAGEMENTS	RACK VELOS	R3G METALLERIE	20/06/2024	945,60 €
TOTAL					151 311,39 €
Recettes					
COMPTE	DESIGNATION COMPTE	CHANTIER	ENTITEE	DATE NOTIFICATION	MONTANT TTC
1348	AUTRES FONDS AFFECTES A L'EQUIMENTS	Terrain multisports	Agence nationale du sports	10/07/2024	21 155,00 €
1323	DEPARTEMENTS	Terrain multisports	Héritage Mayenne	02/09/2024	17 350,00 €
134461	FONDS EQUIPEMENTS NON AMORT	Terrain multisports	DETR	19/04/2024	22 149,25 €
1326	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	Terrain multisports	CAF	17/06/2024	14 605,00 €
1323	DEPARTEMENTS	Eclairage public passage LED	Contrat departemental	02/12/2024	13 159,00 €
1326	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	RACK VELO	Mayenne communauté	18/09/2024	394,00 €
TOTAL					88 812,25 €

Il fait un point sur les projets 2025 suite à la dernière commission travaux :

- Ad'ap
- Maison Alexandre et investissements de mobilité apaisée, en fonction des conclusions du dispositif « village d'avenir »
- Logiciel cimetière
- Suppression du serveur mairie pour un SAAS
- Pluvial lotissement de la haie, rue de la claie
- Broyeur d'accotement
- Devenir du logement « Vallée »

Une commission finance aura lieu le 10 février 2025 à 19h00 à la mairie celle-ci sera suivie du conseil municipal à 20h30.

La séance s'est clôturée à 21h45

Prochain conseil municipal : LUNDI 10 FEVRIER 2025 A 20H30

Procès-verbal validé par le Conseil Municipal

<u>M. SOUTIF Patrick</u>	<u>M. TUFFREAU Bernard</u>	<u>Mme ROMAGNÉ Méline</u>	<u>Mme MULLOIS Brigitte</u>
<u>Mme FOUQUET Fabienne</u>	<u>Mme LE ROUX Constance</u>	<u>M. THUAULT Alain</u>	<u>M.GRANDIN Romain</u>
<u>M. JARDIN Samuel</u>	<u>M. DUJARRIER David</u>	<u>Mme RICHARD Rachel</u>	<u>M. FOUCHER Daniel</u>
<u>M. DOUILLER Claude</u>			